

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

SOUS-AMENDEMENT

N ° 853

présenté par

Mme Blin

à l'amendement n° 456 de Mme Brugnera

ARTICLE 21

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.